

Fiche informative sur le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la fiche portant sur le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires.

L'objectif : augmenter les recettes encaissées de 20 % d'ici 2027

Il s'agit d'un objectif gouvernemental retranscrit dans le COM «cadre d'objectifs et de moyens». En 2022 les recettes s'élevaient à 1,17 Milliard d'euros. Le cadre d'objectifs et de moyens (COM) a pour ambition d'augmenter ces recettes de 230 millions d'euros environ d'ici 2027.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes d'améliorations :

- allégement des tâches par la généralisation de l'assistant pour le traitement des relevés banque de France (uniformisation des libellés etc..)
- déploiement d'un centre de contact amendes (CCA) à Epinal pour améliorer l'accueil téléphonique et le traitement des mails. Le CCA couvre les trésoreries du grand Est ainsi que 12 départements de l'ancienne région Bourgogne Franche – Comté
- renfort d'emploi (50 emplois en 2023) dans les 23 DDRFIP où sont concentrés les plus forts enjeux.

Les chantiers d'amélioration en cours

- déploiement d'un assistant digital pour appréhender avant leur restitution les crédits TVA pour les contribuables redevables d'amendes.
- travaux en cours pour réaliser à horizon 2027, le remplacement de l'appliquatif AMD
- continuation du renforcement en emplois des postes à forts enjeux
- assurer une meilleure interconnexion avec les différents ordonnateurs (transmission dématérialisée des relevés de condamnation pénale de l'application Cassiopée du ministère de la Justice vers AMD).
- élargissement des partenariats avec les opérateurs de transports (RATP et opérateurs locaux – ex : Tisseo dans le département 31).)

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***